

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JANVIER 2025

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Marylène HARANG

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande aux élus présents l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : :

- Validation du devis de SOCOTEC pour la mission de contrôle technique

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2024 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ Paiement de la facture des cabinets d'architecture et études dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment public salle des fêtes et logements communaux

Mme le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget 2024 au mois d'avril, l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment salle des fêtes et logements communaux n'avait pas encore été fait. Il n'a donc pas été possible de chiffrer l'ensemble des prestations du cabinet d'architecture FRABOULET et du cabinet d'études IES.

Mme le Maire indique que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT, notamment l'article L1612-1 modifié par la Loi du n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37(VD) stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi la deuxième facture d'un montant de 3 936 € HT, se répartit comme suit :

- Cabine d'architecture : 2 361,60 €
- IES : 1 574,40

Soit la somme de 4 723,20 € TTC.

6 VOIX POUR

2/ Opération « Rénovation énergétique de la salle des fêtes » Demande de subvention auprès du Département au titre du FAST

Mme le Maire rappelle aux élus que la demande de DETR a déjà été faite au mois de décembre 2024 et qu'il y a lieu maintenant d'effectuer la demande de subventions au titre du FAST auprès du Département :

DESCRIPTION	HT
Architecte et cabinet d'études (50 % de la facture globale, soit 24 600 € HT)	12 300,00 €
Mission contrôle technique et SPS (50 % de 6 080 €)	3 040,00 €
Diagnostic	800,00 €
Travaux	93 380,00 €
Agrandissement sdf	9 062,00 €
TOTAL	118 582,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT DETR 35 %	41 503,70 €
DEPARTEMENT FAST 20 %	23 716,40 €
REGION 25 %	29 645,50 €
TOTAL SUBVENTIONS	94 865,60 €
AUTOFINANCEMENT	23 716,40 €

Mme le Maire demande aux élus de valider le tableau de financement et la demande de subvention d'un montant de **23 716,40 €**:

6 VOIX POUR

3/ Opération « Rénovation énergétique de la salle des fêtes » Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation des bâtiments publics pour une meilleure performance environnementale

Mme le Maire rappelle aux élus que la demande de DETR a déjà été faite au mois de décembre 2024 et qu'il y a lieu maintenant d'effectuer la demande de subventions auprès de la Région qui a mis en place ce dispositif en faveur de la rénovation des bâtiments publics pour une meilleure performance environnementale. Elle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028 qui a pour vocation à décliner le Pacte Vert Occitanie dans les territoires de la Région et inviter les collectivités à s'engager dans une démarche de progrès en faveur du changement de modèle de développement pour réussir le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique.

DESCRIPTION	HT
Architecte et cabinet d'études (50 % de la facture globale, soit 24 600 € HT)	12 300,00 €
Mission contrôle technique et SPS (50 % de 6 080 €)	3 040,00 €
Diagnostic	800,00 €
Travaux	93 380,00 €
Agrandissement sdf	9 062,00 €
TOTAL	118 582,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT DETR 35 %	41 503,70 €
DEPARTEMENT FAST 20 %	23 716,40 €
REGION 25 %	29 645,50 €
TOTAL SUBVENTIONS	94 865,60 €
AUTOFINANCEMENT	23 716,40 €

Mme le Maire demande aux élus de valider le tableau de financement et la demande de subvention de **29 645,50 €**:

6 VOIX POUR

4/ Opération « Rénovation énergétique de deux logements communaux : Demande de subventions au titre du PALULOS auprès du Département

Mme le Maire indique que le Département subventionne les travaux des logements sociaux et propose la demande de subvention suivante :

Montant travaux Logement La marelle	37 805,00 €
Montant travaux Logement le Prehaut	75 352,50 €
Sous total	113 157,50 €
Frais architecte et bureau d'études (50% DE 24 600 €)	12 300,00 €
SPS (50 % de 6 080 €)	3 040,00 €
Sous total	15 340,00 €
TOTAL	128 497,50 €

FINANCEMENT

Etat DETR 30 %	35 975,00 €
Departement PALULOS	12 000,00 €
Region (5 000 € x 2)	10 000,00 €
bonus Région (4 000 € x 2)	8 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	65 975,00 €
AUTOFINANCEMENT	62 522,50 €

Mme le Maire demande aux élus de valider le tableau de financement et la demande de subvention de **de 12 000 €**

6 VOIX POUR

4/ Opération « Rénovation énergétique de deux logements communaux : Demande de subventions auprès de la Région au titre du dispositif d'aide au logement communal à vocation sociale

Mme le Maire indique que la Région s'est engagée en faveur d'un logement social de qualité, partout pour tous et toutes. Dans le cadre du Pacte Vert et du Plan Habitat Durable, la Région réaffirme sa présence aux côtés des communes qui agissent concrètement pour une offre nouvelle en logement à vocation sociale au plus près des besoins des habitants et habitantes. Ainsi donc, Mme le Maire propose aux élus de solliciter les subventions ci-dessous qui tiennent compte des critères d'éligibilité qu'impose la Région :

Montant travaux Logement La marelle	37 805,00 €
Montant travaux Logement le Prehaut	75 352,50 €
Sous total	113 157,50 €
Frais architecte et bureau d'études (50% DE 24 600 €)	12 300,00 €
SPS (50% de 6 080 €)	3 040,00 €
Sous total	15 340,00 €
TOTAL	128 497,50 €

FINANCEMENT

Etat DETR 30 %	35 975,00 €
Departement PALULOS	12 000,00 €
Region (5 000 € x 2)	10 000,00 €
bonus Région (4 000 € x 2)	8 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	53 942,00 €

Mme le Maire demande aux élus de valider le tableau de financement et la demande de subvention **de 18 000 €**

6 VOIX POUR

5/ Opération « Cœur de Village » : Demande de subvention au titre des Amendes de Police

Mme le Maire indique aux élus que depuis plus de 10 ans, la commune n'a pas fait de demande de subventions au titre des Amendes de Police. Dans le cadre de l'Opération « Cœur de Village » une partie des travaux concernera la sécurisation de la traversée du Bourg et la continuité piétonne.

Les travaux qui seront réalisés auront pour objectifs de :

- La réduction de la place de l'automobile pour permettre la (ré)appropriation des espaces publics ;
- Le maintien de la continuité piétonne tout au long de la traverse pour relier les différents espaces publics via des cheminements accessibles ;
- Le reprofilage de la voirie pour sécuriser la traverse des véhicules, travaux nécessaires après étude du STR
- Au niveau de l'entrée nord du village (toute d'Aynac – D244), l'aménagement de fosses de plantation en accotement pour produire un effet visuel de rétrécissement.

Le montant des travaux s'élève à 85 231,75 €HT. La subvention au titre des Amendes de Police étant plafonnée sur un montant total des travaux HT de 30 000 €, Mme le Maire propose de demander la somme de 12 000 € qui représente 40 % des 30 000 €.

6 VOIX POUR

6/ VALIDATION DEVIS SOCOTEC POUR LA MISSION « CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX » DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES ET LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire rappelle aux élus qu'un premier devis d'un montant de 2 880 € avait déjà été validé au mois de décembre qui correspond à la prestation de SOCOTEC pour la mission de Coordination SPS. Mme Fraboulet l'architecte nous indique qu'il est également indispensable d'avoir la mission de contrôle technique suivante :

- L Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
- Mission LE : relative à la solidité des existants
- Mission SEI relative a la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission TH-autres bâtiments, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Le montant de ces prestations se monte à 3 250 € HT, après une demande de réduction. Mme le Maire met le devis au vote :

6 VOIX POUR

7/ REVISION DES COUTS DES CONCESSIONS CIMETIERE

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 5 décembre, le règlement du cimetière a été validé. Il y a lieu aujourd'hui de revoir le coût des concessions, à savoir :

- Coût de la concession d'un caveau de 2 places dimension 2,05 m x 2,70 m : **165 €**
- Coût de la concession d'un caveau d'1 place dimension 1,10 m x 2,70 m : **90 €**
- Coût de la concession d'un casier de 4 urnes dans le columbarium : **640 €**
- Coût de la concession d'une niche de 2 urnes dans le columbarium : **320 €**

Mme le Maire met au vote

6 VOIX POUR

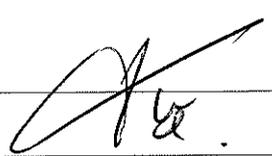
INFORMATION DIVERSES :

- Réunion cœur de village : 30 janvier à 10 h

- Visite de Mme la Sous-Préfète de Figeac le jeudi 30 janvier à 14 h. Mme le Maire doit faire parvenir un déroulé de la visite
- Suppression de la guinguette du mois de juillet
- Un cadre a été réalisé sur la façade sud du cimetière afin de recevoir les plaques commémoratives des personnes défuntes dont les cendres ont été rependues au jardin des souvenirs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00

COMPTE-RENDU APPROUVE LE :

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	